

*Direction du personnel,
des services et de la modernisation*

Décision du 7 janvier 2003 modifiant la décision du 13 septembre 2000 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel au ministère de l'équipement, des transports et du logement

NOR : *EQU0310002S*

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,
Vu l'arrêté du 4 septembre 2000 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports et du logement ;
Vu la décision du 13 septembre 2000 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports et du logement ;
Vu les propositions de l'organisation syndicale UFE-CFDT,
Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés au comité technique paritaire ministériel en qualité de représentants titulaires du personnel au titre de l'organisation UFE-CFDT :

- Mme Thys (Véronique), en remplacement de Mme Barreux-Bruxelles ;
- M. Salustre (Jean-Christophe), en remplacement de M. Halleux (Georges).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.
Fait à Paris, le 7 janvier 2003.

Pour le ministre de l'équipement,
des transports, du logement, du tourisme et de la
mer
et par délégation :
*Le directeur du personnel,
des services et de la modernisation,*
J.-P. Weiss